



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019**

## **PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 août 2019, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

### **Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte à **19h02** et demande la tenue d'une période de réflexion.

### **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2019-08-173

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019**

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2019
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
  - 4.1 États financiers se terminant le 18 juillet 2019
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
  - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019

- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Démission de monsieur David Dutrisac à titre de journalier chauffeur permanent saisonnier
- 8.2 Embauche de madame Mona Tremblay au poste de journalière chauffeuse permanente saisonnière
- 8.3 Approbation de l'organigramme de la Municipalité
- 8.4 Abolition du poste de directrice générale adjointe
- 8.5 Création du poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
- 8.6 Embauche de madame Andrée-Ann LaRocque au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
- 8.7 Création du poste de conseiller en urbanisme et environnement
- 8.8 Abolition du poste de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8.9 Abrogation de la résolution numéro 2019-04-050 intitulée Demande de dérogation mineure DM-2019-105 visant l'agrandissement de la résidence située au 806, chemin Tamaracouta
- 8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2019-107 pour la propriété située sur le lot 806, chemin Tamaracouta
- 8.11 Demande de dérogation mineure : DM-2019-106 pour la propriété située au 12, chemin Carole
- 8.12 Demande de dérogation mineure : DM-2019-108 pour la propriété située sur le lot 71, chemin de Mille-Isles
- 8.13 Dossier PIIA 2019-010 : rénovation d'un bâtiment d'intérêt situé dans le hameau villageois sur la propriété située au 1300, chemin de Mille-Isles
- 8.14 Demande d'événements spéciaux pour la Fête de Mille-Isles 2019 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec
- 8.15 Autorisation d'achats pour la Fête de Mille-Isles
- 8.16 Congrès annuel 2019 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 8.17 Octroi d'une compensation à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport inc. pour les opérations additionnelles de l'hiver 2018-2019
- 8.18 Autorisation de paiement numéro 4 à David Riddell Excavation/Transport inc. dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
- 8.19 Autorisation de paiement de la retenue contractuelle à l'entreprise Maximétal Inc.
- 8.20 Adjudication du contrat pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux à être réalisés sur le chemin Tamaracouta - INV2019-02
- 8.21 Récupération des archives de Mille-Isles données à la Société d'histoire de Morin-Heights
- 8.22 Approbation de la programmation finale TECQ 2014-2018
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

## **2. Adoption des procès-verbaux**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2019**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

2019-08-174



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019**

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2019.

**ADOPTÉE.**

2019-08-175

### **3. Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de juillet 2019.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de juillet 2019 totalisant **65 768,94 \$**, et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois de juillet 2019.

**ADOPTÉE.**

### **4. États financiers**

#### **4.1 États financiers se terminant le 18 juillet 2019**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 18 juillet 2019.

### **5. Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de juillet 2019 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

### **6. Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

#### Communication :

La responsable des communications et des loisirs, madame Darina Bélanger, est entrée en poste le 8 juillet 2019. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019

## Voirie et infrastructure :

Le creusage des fossés sur une grande partie du territoire se poursuit. De plus, le contrat pour la réalisation des plans et devis pour la réfection du chemin Tamaracouta sera octroyé par résolution ce soir.

## Sécurité publique :

La Municipalité a récemment subi des actes de vandalisme sur ses propriétés. La cabane de la patinoire a fait l'objet de vols et de dommages matériels alors que le croque-livre a été volé. Il sera éventuellement remplacé. Nous avons également reçu plusieurs plaintes de citoyens en raison du bruit incommodant en provenance des chalets locatifs du Fiddler Lake Resort et des feux d'artifices. Nous demandons donc la collaboration des citoyens pour appeler la Sûreté du Québec en temps réel dans de tels cas et exiger le numéro d'appel pour que la Municipalité soit en mesure d'effectuer un suivi des plaintes qui seront déposées.

## Loisirs et vie communautaire :

La Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement aura lieu le 17 août à l'hôtel de ville et au parc Hammond-Rodgers. L'événement sera reporté au 18 août en cas de forte pluie. Nous vous y attendrons en grand nombre.

## Urbanisme :

La 11<sup>e</sup> modification du règlement de zonage, tant attendu, entrera en vigueur la semaine prochaine suivant la parution d'un avis à cet effet dans le journal Le Régional. Le site internet sera modifié dans les jours suivant la parution, afin de refléter cette nouvelle réglementation.

Venez rencontrer le service de l'urbanisme et environnement lors de la Fête de Mille-Isles, à son kiosque de l'environnement. Ils seront heureux d'échanger avec vous.

Cette semaine est la dernière semaine de notre étudiante Maeve Gagnon-Kavanagh. Nous la remercions de son bon travail des dernières semaines. Vous aurez une dernière occasion de la rencontrer lors de la Fête de Mille-Isles.

## Environnement :

Tricentris (notre centre de tri des matières recyclables) a invoqué de façon exceptionnelle la clause 1.4.3 pour l'année 2019. Cette clause consiste à demander des sommes additionnelles à la cotisation annuelle que la Municipalité lui paye (également applicable à toutes les municipalités participantes).

Tricentris a établi différents constats :

- Le fait que les revenus annuels pour la tonne de matière recyclée aient chutés de 173\$ / tonne en 2017 à maintenant autour de 98\$ / tonne, que les coûts d'exploitation sont à peu près constants depuis 2017, soit à peu près 139\$ / tonne, donc Tricentris se retrouve avec un déficit d'à peu près 41\$ / tonne pour l'année 2019. Les choses ne s'amélioreront pas nécessairement en 2020 puisque la Chine n'a toujours pas



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019**

rouvert ses portes pour le traitement des ballots de papier et que d'autres pays d'Asie ont aussi fermé leurs portes pour ces ballots.

- Le coût de l'assurance de l'entreprise a grimpé de près de 500 %.

La crise mondiale du traitement de la tonne de papier a un impact et selon Tricentris, cette situation va perdurer encore quelques temps.

C'est entre autres pour ces raisons que Tricentris a invoqué la clause 1.4.3. La cotisation annuelle de la Municipalité pour le traitement des matières recyclables passe donc de 22\$ / tonne à 78\$ / tonne. Si on compare à d'autres régions qui ne sont pas membres de Tricentris, cette cotisation tourne autour de 125\$ / tonne à Montréal alors qu'en Ontario c'est plutôt autour de 225\$ / tonne.

Par contre, il faut garder en tête que la Municipalité reçoit des redevances d'Eco Entreprise Québec selon la performance dans le traitement des matières recyclables. Donc cette hausse est absorbée en partie par les redevances à recevoir d'Eco Entreprise Québec.

Le Conseil municipal vous invite donc à visiter le kiosque de l'environnement lors de la Fête de Mille-Isles, où l'on saura vous donner de bons conseils pour maximiser le traitement des matières recyclables ainsi que le compostage.

### Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

- Contrat de déneigement : ouverture des soumissions
- Travail sur le nouvel organigramme;
- Collaboration et réalisation de travaux sur le chemin Mille-Isles;
- Rencontre avec la député Agnès Grondin le 19 juillet. Les sujets abordés sont;
  - a) Appui au soutien du don écologique (aire protégée)
  - b) Travail bénévole (édifices municipaux)
  - c) Soutien auprès du MTQ (PIIRL)
  - d) Situation actuelle du Camp Tamaracouta

### **7. Dépôt de rapports**

#### **7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de juin 2019.

#### **7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019

activités du service du mois de juillet 2019.

### **7.3 Dépôt du rapport mensuel du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par le responsable de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de juillet 2019.

### **8. Affaires diverses**

#### **8.1 Démission de monsieur David Dutrisac à titre de journalier chauffeur permanent saisonnier**

**Considérant** la démission de monsieur David Dutrisac occupant la fonction de journalier chauffeur permanent saisonnier, déposée au directeur général et secrétaire-trésorier le 15 juillet 2019 entrant en vigueur à compter du 26 juillet 2019.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RECEVOIR** la démission de monsieur David Dutrisac ;

**DE REMERCIER** monsieur David Dutrisac pour ses années de services au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans son nouveau travail.

**ADOPTÉE.**

#### **8.2 Embauche de madame Mona Tremblay au poste de journalière chauffeuse permanente saisonnière**

**Considérant** la convention collective en vigueur ;

**Considérant** que madame Mona Tremblay avait déjà démontré son intérêt pour le poste de journalière chauffeuse permanente saisonnière ;

**Considérant** qu'elle est la première sur la liste de rappel et qu'elle a les qualifications requises pour occuper ce poste ;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des travaux publics d'embaucher madame Mona Tremblay au poste de journalière chauffeuse permanente saisonnière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, madame Mona Tremblay pour occuper la fonction de journalière chauffeuse permanente saisonnière, selon l'horaire prévu à l'article 14.02 de la convention collective.

Madame Tremblay a débuté ses fonctions le 29 juillet 2019 à la classe 5, échelon 1. Les conditions, les tâches et les avantages reliés à ce poste sont décrits à la convention collective.

2019-08-176

2019-08-177



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019

**ADOPTÉE.**

2019-08-178

### **8.3** *Approbation de l'organigramme de la Municipalité*

**Considérant** la préoccupation constante du Conseil de doter la Municipalité de ressources humaines et d'une direction générale des plus efficaces afin d'offrir à la population les meilleurs services au meilleur coût ;

**Considérant** qu'une sérieuse réflexion a conduit la direction générale à proposer un nouvel organigramme qui entraîne un remaniement des tâches ;

**Considérant** que le directeur général et secrétaire-trésorier a proposé au conseil un organigramme de la Municipalité de Mille-Isles ;

**Considérant** que le conseil considère que l'organigramme clarifie les tâches et permet de mieux répondre aux besoins.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** l'organigramme présenté au conseil et de le mettre en application.

**ADOPTÉE.**

2019-08-179

### **8.4** *Abolition du poste de directrice générale adjointe*

**Considérant** la préoccupation constante du Conseil de doter la Municipalité de ressources humaines et d'une direction générale des plus efficaces afin d'offrir à la population les meilleurs services au meilleur coût ;

**Considérant** qu'une sérieuse réflexion a conduit la direction générale à proposer un nouvel organigramme qui entraîne un remaniement des tâches ;

**Considérant** que le conseil a approuvé, séance tenante, ce nouvel organigramme ;

**Considérant** que le poste de directrice générale adjointe est vacant depuis juillet 2019 ;

**Considérant** que suite à un remaniement des tâches à la direction générale de la Municipalité, ce poste ne répond plus aux besoins de l'administration ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ABOLIR** le poste de directrice générale adjointe.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019

2019-08-180

### **8.5** *Création du poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe*

**Considérant** l'abolition, séance tenante, du poste de directrice générale adjointe, qui ne répond plus aux besoins de l'administration ;

**Considérant** la préoccupation constante du Conseil de doter la Municipalité de ressources humaines et d'une direction générale des plus efficaces afin d'offrir à la population les meilleurs services au meilleur coût ;

**Considérant** qu'une sérieuse réflexion a conduit la direction générale à proposer un nouvel organigramme qui entraîne un remaniement des tâches ;

**Considérant** que le conseil a approuvé, séance tenante, ce nouvel organigramme ;

**Considérant** qu'après évaluation des fonctions et des tâches, les responsabilités reliées au poste sont dévolues à une directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CRÉER** le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**QUE** les fonctions reliées à ce poste soient décrites dans la description de tâche.

**ADOPTÉE.**

2019-08-181

### **8.6** *Embauche de madame Andrée-Ann LaRocque au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe*

**Considérant** la création du poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

**Considérant** que madame LaRocque occupe une partie de ces fonctions depuis le mois de mars 2019 en appui au directeur général et secrétaire-trésorier, en plus de ses tâches de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

**Considérant** le professionnalisme qu'elle a démontré dans l'accomplissement de ces tâches et son intérêt à occuper les nouvelles fonctions de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

**Considérant** la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier au conseil municipal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER**, séance tenante, à madame Andrée-Ann LaRocque, la fonction de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019**

Madame Andrée-Ann LaRocque débute ses nouvelles fonctions immédiatement. Elle doit traverser avec succès la période de probation de trois mois avant de détenir de façon permanente cette fonction.

Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits au contrat de madame LaRocque et à la description de tâches du poste.

**ADOPTÉE.**

2019-08-182

### **8.7** *Création du poste de conseiller en urbanisme et environnement*

**Considérant** l'abolition, séance tenante, du poste de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, qui ne répond plus aux besoins de l'administration ;

**Considérant** la préoccupation constante du Conseil de doter la Municipalité de ressources humaines et d'une direction générale des plus efficaces afin d'offrir à la population les meilleurs services au meilleur coût ;

**Considérant** qu'une sérieuse réflexion a conduit la direction générale à proposer un nouvel organigramme qui entraîne un remaniement des tâches ;

**Considérant** que le conseil a approuvé, séance tenante, ce nouvel organigramme ;

**Considérant** qu'après évaluation des fonctions et des tâches, la plupart des responsabilités reliées à ce nouveau poste sont dévolues à un conseiller en urbanisme et environnement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CRÉER** le poste de conseiller en urbanisme et environnement. Les fonctions de ce poste sont décrites dans la description de tâches convenue avec le syndicat et incluse à la convention collective.

**D'AFFICHER** ce poste à l'interne pour une période de dix (10) jours tel que décrit à la convention collective.

**ADOPTÉE.**

2019-08-183

### **8.8** *Abolition du poste de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

**Considérant** que suite à un remaniement des tâches des cadres de la Municipalité, ce poste ne répond plus aux besoins de l'administration ;

**Considérant** la préoccupation constante du Conseil de doter la Municipalité de ressources humaines et d'une direction générale des plus efficaces afin d'offrir à la population les meilleurs services au meilleur coût ;

**Considérant** qu'une sérieuse réflexion a conduit la direction générale à proposer un nouvel organigramme qui entraîne un remaniement des tâches ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019

**Considérant** que le conseil a approuvé, séance tenante, ce nouvel organigramme ;

**Considérant** que les fonctions de ce poste seront scindées en deux et effectuées par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et par le conseiller en urbanisme et environnement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ABOLIR** le poste de directrice du Service de l'urbanisme et environnement.

**ADOPTÉE.**

2019-08-184

**8.9 Abrogation de la résolution numéro 2019-04-050 intitulée « Demande de dérogation mineure DM-2019-105 visant l'agrandissement de la résidence située au 806, chemin Tamaracouta »**

**Considérant** que l'abrogation est justifiée par la modification du projet qui fait l'objet d'une nouvelle demande de dérogation mineure ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2019-04-050.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ABROGER** la résolution 2019-04-050.

2019-08-185

**8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2019-107 pour la propriété située au 806, chemin Tamaracouta, afin de régulariser l'implantation existante ainsi que l'agrandissement projeté**

**Considérant** que les nouveaux propriétaires souhaitent agrandir la résidence vers l'avant pour la propriété située au 806, chemin Tamaracouta ;

**Considérant** qu'à l'origine, l'agrandissement devait être vers l'arrière mais qu'en raison d'un cap rocheux et d'une colline, l'investissement financier était trop important pour la nature du projet ;

**Considérant** qu'un agrandissement vers l'avant permet d'utiliser l'espace sous le plancher en guise de rangement ;

**Considérant** que l'implantation dérogatoire de la résidence rend inévitable une demande de dérogation mineure pour tout projet d'agrandissement avant ou arrière ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 23 juillet 2019 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2019-107 visant à régulariser l'implantation existante de la résidence à une distance de 5,07 mètres de la ligne latérale de propriété et d'autoriser l'agrandissement de la résidence à une distance de 5,18 mètres de la ligne latérale de propriété pour la propriété située au 806, chemin Tamaracouta, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2019-08-186

**8.11 Demande de dérogation mineure : DM-2019-106 pour la propriété située au 12, chemin Carole**

**Considérant** l'implantation dérogatoire de la résidence située au 12, chemin Carole ;

**Considérant** qu'un permis de rénovation a été obtenu en 2012 pour des rénovations majeures, qui visait notamment l'ajout de pieux vissés pour solidifier le bâtiment ;

**Considérant** que le propriétaire a plutôt installé une nouvelle fondation ;

**Considérant** qu'en installant une fondation, cela a officialisé l'implantation du bâtiment, laquelle est dérogatoire à la réglementation ;

**Considérant** que le bâtiment est situé à 9,90 mètres de la ligne de propriété avant plutôt que 10 mètres, à 10,20 mètres de la ligne de propriété arrière plutôt que 15 mètres et à 4,21 mètres de la ligne latérale de propriété plutôt que 10 mètres ;

**Considérant** que le bâtiment a été implanté à cet endroit lors de sa construction dans les années 1980 et que ce n'est que le fait d'installer une fondation qui nécessite la présente demande de dérogation mineure ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 23 juillet 2019 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019**

l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2019-106 pour la propriété située au 12, chemin Carole, afin d'autoriser un bâtiment situé à 9,90 mètres de la ligne de propriété avant plutôt que 10 mètres, à 10,20 mètres de la ligne de propriété arrière plutôt que 15 mètres et à 4,21 mètres de la ligne latérale de propriété plutôt que 10 mètres, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2019-08-187

**8.12 Demande de dérogation mineure : DM-2019-108 pour la propriété située au 71, chemin de Mille-Isles visant des constructions existantes**

**Considérant** que la demande de dérogation mineure vise des constructions existantes à la propriété située au 71, chemin de Mille-Isles ;

**Considérant** qu'un permis a été émis pour la construction d'un garage en cour avant, mais que celui-ci sera transformé en remise;

**Considérant** que transformé en remise, la superficie existante du bâtiment de 31,92 mètres carrés n'est plus conforme à la réglementation ;

**Considérant** que l'implantation de ce bâtiment en cour avant a fait l'objet d'une dérogation mineure en 2002 mais qu'elle n'a jamais été conforme considérant son empiètement dans la bande de protection riveraine ;

**Considérant** qu'un permis a été émis pour la construction d'un atelier en 2004 mais que l'ancien propriétaire a aménagé un escalier extérieur lesquels n'étaient pas sur les plans de construction ;

**Considérant** que cet atelier sera transformé en garage non attenant et qu'un escalier extérieur est prohibé pour ce type de construction ;

**Considérant** qu'une piscine creusée et son bâtiment d'utilité ont été construits sans permis, lesquels sont dérogatoires de par leur emplacement ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 23 juillet 2019 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2019-108 pour la propriété située au 71, chemin de Mille-Isles, afin de permettre une remise d'une superficie de 31,92 mètres carrés et située à 6,15 mètres de la bande de protection riveraine, afin de permettre une piscine creusée en cour avant et un bâtiment d'utilité d'une superficie de 7,81 mètres carrés et situé à une distance de 0,61 mètre de la ligne latérale de propriété.

**DE REFUSER** la demande visant l'escalier existant extérieur pour le garage non attenant. Les propriétaires peuvent utiliser l'escalier intérieur pour atteindre le second étage.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2019-08-188

**8.13** *Dossier PIIA 2019-010 : rénovation d'un bâtiment d'intérêt situé dans le hameau villageois à la propriété située au 1300, chemin de Mille-Isles*

**Considérant** que le projet rénovation d'un bâtiment d'intérêt situé dans le hameau villageois situé au 1300, chemin de Mille-Isles ;

**Considérant** que les rénovations présentées de la véranda répondent aux critères du PIIA et à l'historique patrimonial de cette résidence ;

**Considérant** que le bâtiment principal est nommé comme bâtiment d'intérêt et que toute intervention, dans ce cas la rénovation, d'un bâtiment d'intérêt situé dans le hameau villageois, est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de rénovation d'un bâtiment d'intérêt situé dans le hameau villageois à la propriété située au 1300, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2019-010.

**ADOPTÉE.**

2019-08-189

**8.14** *Demande d'événements spéciaux pour la Fête de Mille-Isles 2019 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec*

**Considérant** que la fête de Mille-Isles se tient le 17 août 2019 au parc Hammond-Rogers et dans le stationnement de l'hôtel de ville ;

**Considérant** qu'il y a lieu de fermer le chemin de Mille-Isles entre les deux stationnements pour utiliser le chemin pour des kiosques et permettre la circulation piétonne sécuritaire des citoyens ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019**

**Considérant** que le chemin de Mille-Isles appartient au ministère des Transports du Québec, qu'une demande d'événements spéciaux doit lui être adressée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ENTÉRINER** le dépôt de la demande d'événements spéciaux pour la Fête de Mille-Isles 2019 auprès du ministère des Transports du Québec faite par madame Darina Bélanger ;

**D'AUTORISER** madame Andrée-Ann LaRocque à signer et transmettre le formulaire au ministère.

**ADOPTÉE.**

2019-08-190

### **8.15 Autorisation d'achats pour la Fête de Mille-Isles**

**Considérant** que la Fête de Mille-Isles se déroule le 17 août 2019 ;

**Considérant** que monsieur le conseiller Howard Sauvé est responsable du dîner offert aux citoyens et qu'il doit faire des achats, notamment des assiettes et ustensiles, eau et jus ;

**Considérant** qu'une dépense de 250 \$ est requise pour faire ces achats et que ce montant est déjà prévu au budget.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** monsieur le conseiller Howard Sauvé à procéder à divers achats au montant de 250 \$ pour la fête de Mille-Isles.

**DE REMBOURSER** monsieur le conseiller Howard Sauvé sur présentation des factures applicables.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-70170-610.

**ADOPTÉE.**

2019-08-191

### **8.16 Congrès annuel 2019 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

**Considérant** l'importance de la formation et de l'information pour les élus et la direction générale de la municipalité ;

**Considérant** que le Congrès annuel de la FQM est de loin le plus important rassemblement d'élus municipaux au Québec ;

**Considérant** que la programmation de ce congrès interpelle les élus et l'administration de Mille-Isles.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019**

**D'AUTORISER** le maire ou le directeur général et secrétaire-trésorier à participer au 78<sup>e</sup> congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec ;

**QUE** les frais d'inscription, de déplacements et d'hébergement sont aux frais de la municipalité de Mille-Isles ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-11000-346, comme prévu au budget 2019.

**ADOPTÉE.**

2019-08-192

**8.17 Octroi d'une compensation à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport inc. pour les opérations additionnelles de l'hiver 2018-2019**

**Considérant** que les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019 ont dépassé les normes d'opération normalement attendues ;

**Considérant** que la Municipalité a accepté par la résolution 2019-07-171 de recevoir une compensation de 8 892 \$ versée par Transport Québec pour la saison 2018-2019 à titre d'équité administrative ;

**Considérant** que la Municipalité ne s'engage pas à fournir à David Riddell Excavation/Transport inc. d'autres compensations ultérieurement, pour un événement similaire ou apparenté à la saison 2018-2019.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE VERSER** une compensation de 8 892 \$ à David Riddell Excavation/Transport inc. pour les opérations inhabituelles de la saison 2018-2019 lorsque la Municipalité recevra le versement de cette compensation de Transport Québec.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-33000-516.

**ADOPTÉE.**

2019-08-193

**8.18 Autorisation de paiement numéro 4 à David Riddell Excavation/Transport inc. dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury**

**Considérant** la résolution 2018-09-204 octroyant le contrat de mise aux normes du chemin Shrewsbury à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport inc. ;

**Considérant** la facture numéro 17 385 soumise par David Riddell Excavation/Transport inc. au montant de 64 759,99 \$ taxes en sus ;

**Considérant** le décompte du paiement émis par WSP, firme d'ingénierie, en juillet 2019 ;

**Considérant** la lettre de dénonciation de contrat reçue le 25 juin 2019 de l'entreprise Uniroc Inc. ;

**Considérant** qu'une contribution financière dans le cadre du programme



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019**

de la Taxe sur l'Essence Canada, Québec (TECQ) est prévue pour le financement de ce projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro 17 385 au montant de 64 759,99 \$ taxes en sus lorsque la Municipalité aura obtenu la lettre de quittance de l'entreprise Uniroc Inc. ;

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 23-04000-710 ;

**DE PRÉCISER** que la retenue contractuelle de 10 % au montant de 51 044,40 \$ est appliquée.

**ADOPTÉE.**

2019-08-194

**8.19** ***Autorisation de paiement de la retenue contractuelle à l'entreprise Maximétal Inc.***

**Considérant** l'acquisition par la Municipalité d'un véhicule mini rescue au montant de 274 790,25 \$ pour le Service de sécurité incendie ;

**Considérant** que 97 % de ce montant a été payé à la réception du véhicule, soit 266 546,54 \$, autorisé par la résolution numéro 2019-07-170 ;

**Considérant** qu'une retenue de 3 % du montant final, soit 8 243,71 \$, a été soustraite au montant final, laquelle doit être payée 30 jours suivant la livraison du véhicule ;

**Considérant** que le véhicule a été inspecté par monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service incendie et livré à la Municipalité le vendredi 19 juillet 2019 ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service incendie de verser la retenue de 3 %.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** et **D'AUTORISER** le paiement de la retenue de 3 % au montant de 8 243,71 \$ taxes incluses, à l'entreprise Maximétal Inc.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-03000-724.

**ADOPTÉE.**

2019-08-195

**8.20** ***Adjudication du contrat pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux à être réalisés sur le chemin Tamaracouta - INV2019-02***

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation approuvé par la résolution 2019-04-087 pour les services professionnels pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux à être réalisés sur le



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019

chemin Tamaracouta ;

**Considérant** que trois (3) firmes d'ingénierie ont été invitées, soit Consultants Mirtec Société d'ingénierie, Efel Experts-Conseil et WSP ;

**Considérant** que l'entreprise WSP n'a pas souhaité soumissionner faute de temps ;

**Considérant** l'évaluation qualitative du comité de sélection et le résultat des soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 11 juillet 2019:

Consultants Mirtec Société d'ingénierie	Note finale de 22,02	62 661 \$
Efel Experts-Conseil	Note finale de 19,90	69 329 \$

**Considérant** les notes finales et la conformité des deux (2) soumissions reçues.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise *Consultants Mirtec société d'ingénierie* le contrat pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux à être réalisés sur le chemin Tamaracouta, en conformité avec le *Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle*, et ce, pour la somme de **62 661,38 \$ taxes incluses**.

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités professionnelles d'ingénierie pour le chemin Tamaracouta au poste budgétaire 02-32000-411, tel que prévu au budget 2019.

**ADOPTÉE.**

2019-08-196

### **8.21 Récupération des archives de Mille-Isles données à la Société d'histoire de Morin-Heights**

**Considérant** que la Société d'histoire de Morin-Heights a reçu un don des archives de la Municipalité ;

**Considérant** que la Société d'histoire de Morin-Heights est en processus d'archivage de ses propres archives, il est pertinent de les récupérer avant que le procédé soit entamé ;

**Considérant** qu'après les rénovations de l'hôtel de ville, la Municipalité est en mesure de conserver ses archives dans un lieu sécuritaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** madame la conseillère Dawn Charles et la résidente madame Ginette Mayer à discuter et procéder au transfert des archives avec la Société d'histoire de Morin-Heights.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019**

**DE PRÉCISER** que la Société d'histoire de Morin-Heights pourra avoir accès à ces archives pour consultation.

**ADOPTÉE.**

2019-08-197

### **8.22 Approbation de la programmation finale TECQ 2014-2018**

**Considérant** que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

**Considérant** qu'avant le 15 octobre de l'année en cours, la Municipalité est tenue de déposer au MAMH une programmation finale des travaux, précisant et confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre de l'année en cours, permettant d'établir ou d'ajuster le versement à venir sur la base des travaux réalisés .

**Considérant** que la Municipalité doit déposer au MAMH ses prévisions de dépenses pour les travaux admissibles qu'elle envisage de réaliser entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE S'ENGAGER** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité ;

**DE S'ENGAGER** à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**D'APPROUVER** le contenu et **D'AUTORISER** l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**DE S'ENGAGER** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**DE S'ENGAGER** à informer le MAMH de toutes modifications apportées à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**D'ATTESTER** par la présente résolution que la programmation finale de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019

travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE.**

### 9. **Période de questions**

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

### 10. **Levée de la séance**

À **20h29**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Michel Boyer  
Maire et  
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer  
Maire et président d'assemblée

No de résolution  
ou annotation

